

COMMUNE DE BLENNES**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2014**

Conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Date de convocation : 15 avril 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt huit avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire Pascal DALICIEUX

Présents : MM. Dalicieux – Solazzo – Bardin – Gelé – Plancke – Sanchez – Yonnet
Mmes Prisé – Dessout – Labbé – Lage Nunes – Lakebir – Lotieff – Mortreuil - Vanacore

Absents : néant

Secrétaire de séance : Claire MORTREUIL

1. Attribution de l'indemnité de conseil et de confection du budget au comptable public

Par délibération du 18 avril 2008, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à Monsieur HUREL une indemnité annuelle de conseil au taux maximum.

Monsieur HUREL ayant été admis à faire valoir ses droits à la retraite depuis le 28 mars 2014, a été remplacé dans ses fonctions par Monsieur SAMBRAS.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution de cette indemnité, calculée suivant la moyenne des dépenses budgétaires du compte administratif des 3 dernières années à l'exception des opérations d'ordre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE d'allouer à Monsieur SAMBRAS, comptable public, une indemnité annuelle de conseil au taux maximum prévu par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pendant toute la durée de sa gestion.

Le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits de l'exercice 2014 et suivants (chapitre 011 – article 6225).

2. Vote des 3 taxes locales

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer afin de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE **de ne pas augmenter** le taux des taxes locales qui s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation	:	14.60 %
Taxe foncière (bâti)	:	12.43 %
Taxe foncière (non bâti)	:	37.57 %

3. Vote du budget primitif 2014**Commune**

Le maire présente la proposition de budget pour l'exercice 2014 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 643 598.00 €
- Section d'investissement : 205 506.54 €

Mis au vote, il est adopté à l'unanimité.

C.C.A.S.

Le Président présente la proposition de budget pour l'exercice 2014 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 9 035.00 €

Mis au vote, il est adopté à l'unanimité.

6. Questions diverses

Une réunion de travail des différentes commissions aura lieu le 15 mai à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15